



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 35

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière et la reconnaissance des territoires, le président intervient et demande à la députée du Pas-Kameesak, qui a utilisé des termes non parlementaires au cours du débat du mercredi 26 mars 2025, de se rétracter.

M^{me} LATHLIN se rétracte.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (expérience des directeurs en enseignement)/The Public Schools Amendment Act (Teaching Experience of Principals).*

(M. WASYLIW)

M. MALOWAY, *vice-président du Comité permanent des comptes publics*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 26 mars 2025, à 18 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée.

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2021 »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2022 »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2023 »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2024 ».

Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M^{me} CHEN;
- M^{me} COMPTON;
- M^{me} DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M. GUENTER (président);
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MALOWAY (vice-président);
- M. NESBITT;
- M. OXENHAM;
- M^{me} STONE.

Personne étant intervenue :

Tyson Shtykalo, vérificateur général du Manitoba

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2021 »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2022 »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2023 »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Fonctionnement du Bureau — Rendement de l'exercice terminé le 31 mars 2024 ».

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} FONTAINE, *ministre responsable des Femmes et de l'Égalité des genres*, fait une déclaration au sujet de la Journée de visibilité bispirituelle et transgenre qui aura lieu le 31 mars 2025.

M. PERCHOTTE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* KENNEDY, M. JOHNSON, M^{me} CHEN, M. BALCAEN et M^{me} la *ministre* MARCELINO font des déclarations de député.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur l'Ô Canada sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à rétablir le financement et à commencer immédiatement la construction du foyer de soins personnels à Arborg pour faire en sorte que ce projet essentiel soit réalisé sans délais supplémentaires.

M. KING — Demande visant à exhorter la ministre du Transport et de l'Infrastructure à rétablir immédiatement le financement des travaux de revêtement de la route provinciale secondaire n° 227 et à respecter les engagements que le gouvernement provincial a pris envers les Manitobains quant à la réalisation de tous les projets tels qu'ils sont décrits dans la stratégie d'investissement pluriannuel dans le réseau routier de 2023, et ce, sans en modifier ni le contenu, ni l'envergure, ni les échéances fixées.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO intervient et propose la motion d'amendement qui suit :

Que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'au lieu de remédier à la hausse des coûts à laquelle sont confrontés les Manitobains actuellement, il perçoit au-delà d'un milliard de dollars de plus en taxes, en impôts et en frais divers tout en augmentant le traitement des ministres;
- b) qu'il ne propose aucune stratégie pour répondre aux droits de douane imposés par la Chine et les États-Unis qui touchent les producteurs agricoles et les entreprises du Manitoba;
- c) qu'il n'a pas fourni un nouveau modèle de financement de l'éducation, ce qui a entraîné une hausse historique de l'impôt foncier pour l'éducation payé par les propriétaires manitobains;
- d) qu'il ne s'engage pas à réduire l'impôt foncier pour l'éducation payé par les entreprises manitobaines;
- e) qu'il fait faux bond aux parents manitobains en réduisant de centaines de millions de dollars le financement des services de garde d'enfants;

- f) qu'il ne prend aucune mesure quant à la politique du gouvernement provincial sur la réforme du système de mise en liberté sous caution à l'égard des criminels violents et des récidivistes;
- g) qu'il n'augmente pas les sommes allouées aux organismes chargés de l'application de la loi, notamment à la GRC au Manitoba;
- h) qu'il n'investit pas dans la protection des Manitobains contre les crimes violents;
- i) qu'il ne remédie pas à l'augmentation des temps d'attente et à l'accumulation des retards en matière de diagnostics et d'interventions chirurgicales;
- j) qu'il ne présente pas de plan sérieux pour recruter, former et retenir des travailleurs de la santé au Manitoba;
- k) qu'au lieu de soutenir les secteurs locaux du sport, du patrimoine et de la création artistique au Manitoba, il élimine le Fonds communautaire pour les arts, la culture et le sport créé par le précédent gouvernement provincial;
- l) qu'il ne justifie pas les coupes budgétaires imposées au programme Équipe verte en milieu urbain/locale et au Fonds de création de collectivités durables et qu'il ne finance pas suffisamment les projets et organismes communautaires locaux;
- m) qu'il ne fournit pas le financement nécessaire à l'entretien et aux réparations des routes du Manitoba;
- n) qu'au lieu de réaliser des progrès rapides et économiques sur les projets d'infrastructure majeurs, il cause des retards et dépassements de budget inutiles;
- o) qu'il ne présente pas de plan sérieux pour répondre aux nombreux problèmes qu'éprouvent les communautés vulnérables du Manitoba;
- p) qu'il ne donne pas la priorité à la construction de nouvelles écoles, ce qui entraîne une augmentation exponentielle des coûts pour les Manitobains;
- q) qu'il n'utilise pas efficacement les ressources du gouvernement et qu'il ignore des années de travail collaboratif effectué par le précédent gouvernement provincial sur de nombreux projets, notamment un nouveau modèle de financement des écoles publiques, une stratégie globale sur les minéraux critiques, une politique d'excellence autochtone dans le domaine de l'éducation, une stratégie de recrutement et de maintien en poste d'éducateurs francophones et des consultations sur les projets de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin;
- r) qu'il ne fournit pas le financement nécessaire au recrutement et à la formation des agents de conservation dont nous avons besoin au Manitoba;
- s) qu'il ne donne pas la priorité au développement de bureaux manitobains de conservation;
- t) qu'il ne fournit pas de plan réaliste pour équilibrer le budget d'ici 2027.

Par conséquent, le gouvernement provincial a perdu la confiance de l'Assemblée et des Manitobains.

Jeudi 27 mars 2025

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. BLASHKO et KING, M^{me} SCHOTT ainsi que M. BALCAEN interviennent. M. REDHEAD exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey